



COMMUNIQUÉ



Priorité à la protection et à la solidarité : assurer la distribution des masques aux professionnels

Au moment de la décision du confinement, le Conseil départemental de la Dordogne disposait d'un stock de 30.000 masques qui a pu être réparti entre ses propres besoins, ceux de services d'aide à domicile et ceux des Maisons d'enfants à caractère social (MECS), qui étaient en forte demande.

Publié le 08 avril 2020

Ces derniers ont déjà bénéficié de trois livraisons leur permettant de doter leurs intervenants pour 10 jours à chaque livraison.

Le Département a ainsi pu répondre, dès le début de la crise, à l'urgence en assurant la protection quasiment immédiate de l'ensemble des professionnels concernés, notamment auprès des centres intercommunaux d'action sociale (CIAS), en complément de l'action menée par les services de l'Etat en direction des personnels hospitaliers, de santé et des EHPAD.

Diversifier les sources d'approvisionnement

Depuis, il n'a de cesse de diversifier ses sources d'approvisionnement, que ce soit par ses propres moyens ou bien en lien avec la Région et les autres départements de Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, les stocks doivent permettre d'assurer les besoins pour une dizaine de jours. Au total, ce sont environ 500.000 masques qui ont été commandés par le Département.

Si les livraisons attendues sont réalisées dans les délais prévus, les professionnels de Dordogne ne devraient pas souffrir d'une quelconque pénurie de masques dans les semaines à venir. Leur répartition est aujourd'hui effectuée dans le cadre d'un étroit partenariat entre l'antenne départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Générale de la Solidarité et de la Prévention (DGaSP) du Conseil départemental.